

DECRET N° 87-23 du 6 Février 1987

chargeant le Camarade Nathanaël MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales de l'intérim du Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pour compter du 2 Février 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 87-13 du 27 Janvier 1987 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République ;

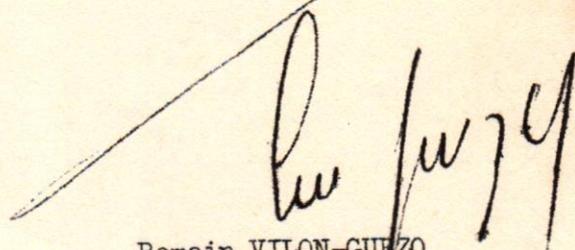
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 2 Février 1987 le Camarade Nathanaël MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 6 Février 1987

pour le Président de la République, le
Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MPS-MTAS 6
Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-DANS 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-